

Image not found or type unknown



Recuperer mon bail a la sedre

Par **cin974**, le **18/08/2014** à **08:47**

Bonjour je suis emmerder g un loyer a la sedre avec une dette de 1700eu, jai fait une demande de préavis ils mont donner la date d'État des lieux, et g eu un problème avec le propriétaire c'est a dire le e peux plus m'en aller et g pu annuler l'État des lieux, mais le problème je n'ai plus de bail. G était résilier auprès e la serre. Et je voulais savoir si dans mon cas c'est possible que je récupère mon bail, en plus avec ma dette, SVP conseiller moi chui perdu avec mon erreur. Urgent.